

Notre responsabilité, Notre engagement

**Guide des programmes de
salubrité des aliments à la ferme
et de soin des troupeaux des
Éleveurs de dindon du Canada**





Les éleveurs canadiens de dindon s'efforcent de garantir le traitement sans cruauté de leurs dindons et d'offrir des aliments sains et de qualité supérieure aux consommateurs.

Compte tenu de cet engagement, les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) administrent deux programmes à la ferme vérifiables conçus pour prouver et garantir qu'on s'occupe des oiseaux avec grand soin dans les élevages canadiens de dindons : le Programme de salubrité des aliments à la ferme[®] (PSAF) et le Programme de soin des troupeaux[®] (PST) des ÉDC.

Avec la mise en place des programmes à la ferme des ÉDC, les éleveurs de dindon parviennent à réaliser une uniformité nationale s'agissant de la salubrité des aliments et du soin des troupeaux, et peuvent garantir aux consommateurs que les produits de dindon canadien respectent les normes précises des programmes.

Dans ces programmes à la ferme des ÉDC, on propose aux éleveurs commerciaux de dindon des exigences sensées et des modèles pour garantir une bonne gestion des risques de salubrité des aliments, de biosécurité et de soin des troupeaux dans leurs fermes. Pour ces deux programmes, on exige une tenue de dossiers précise et la conservation de documents à la ferme pour prouver la conformité, et

pour étayer ces programmes, des examens permanents sont prévus ainsi que des systèmes de gestion et de formation des vérificateurs complets.

Les programmes sont devenus obligatoires, ou sont en passe de le devenir, dans toutes les provinces et le nombre des accréditations approche les 100 % dans tout le pays.

PROGRAMME DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS À LA FERME[®] (PASF) DES ÉDC



Le PASF des ÉDC offre aux éleveurs de dindon les mesures les plus actuelles pour :

- lutter contre les salmonelles et les autres agents pathogènes à la ferme;
- minimiser le risque de transmission des maladies aviaires dans les troupeaux commerciaux;
- garantir que les dindons commercialisés sont exempts de médicaments et d'autres résidus;
- garantir que le personnel agricole est dûment formé.

Le PASF des ÉDC couvre tous les aspects des pratiques de gestion agricole qui sont importants pour la salubrité des aliments et la biosécurité et prévoit notamment :

- des protocoles de biosécurité pour les locaux de la ferme et les bâtiments d'élevage;
- des exigences de biosécurité pour contrôler l'accès des visiteurs et pour le personnel;
- le contrôle des intrants (dindonneaux, moulée, litière, produits de santé, produits chimiques de nettoyage et de lutte antiparasitaire, etc.);
- la gestion de la qualité de l'eau;
- des procédures de nettoyage et d'entretien des bâtiments d'élevage et de l'équipement;
- la lutte antiparasitaire;
- la gestion des maladies;
- l'utilisation et l'administration des produits de santé;
- la surveillance quotidienne des troupeaux;
- des exigences de formation pour le personnel.



PROGRAMME DE SOIN DES TROUPEAUX[®] (PST) DES ÉDC



Tous les éleveurs qui sont propriétaires de dindons et s'en occupent au Canada sont censés respecter ou dépasser les normes nationales définies dans le *Code de pratiques révisé pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons* du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE).

Afin de compléter et d'augmenter le *Code*, les ÉDC ont aussi conçu et mis en œuvre un programme vérifiable national, le PST. Le PST applique le *Code* et exige la tenue de dossiers détaillés à la ferme et de documents permettant de vérifier que les éleveurs respectent toutes les exigences voulues de manipulation et de soin de leurs oiseaux.

Les principaux objectifs du PST des ÉDC sont :

- de sensibiliser les éleveurs en activité aux bonnes techniques de soin et de manipulation;
- de fournir aux nouveaux éleveurs des lignes directrices pour la manipulation et le soin voulus des dindons;
- de garantir le soin uniforme des troupeaux en prouvant qu'on respecte le *Code de pratiques*.

Le PST des ÉDC couvre tous les aspects des pratiques de gestion agricole propres au soin des animaux, notamment :

- le maintien de la qualité de la litière;
- le maintien du microclimat voulu dans le bâtiment d'élevage (taux d'humidité, teneur en ammoniac, etc.);
- le programme d'éclairage;
- le maintien de la température voulue dans le bâtiment d'élevage;
- les procédures d'intervention en cas d'urgence;
- les exigences de densité de logement;
- l'accès illimité à la moulée et à l'eau répondant aux besoins nutritionnels des dindons;
- les protocoles pour l'euthanasie sans cruauté des oiseaux malades ou blessés et la gestion des mortalités;
- les procédures de capture et de chargement.

Le financement du Programme de salubrité des aliments à la ferme[®] (PSAF) des ÉDC a été fourni par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

VÉRIFICATIONS À LA FERME

Des vérifications du respect des exigences des programmes à la ferme des ÉDC par les éleveurs sont effectuées chaque année par des vérificateurs à la ferme formés et qualifiés.

Le cycle de vérification est rigoureux et répond aux exigences de l'examen technique de l'ACIA :

- Le cycle de vérification des ÉDC exige que les éleveurs subissent au moins une vérification complète, une vérification partielle, deux examens des dossiers et deux autovérifications au cours d'une période de six ans.
- De plus, des vérifications aléatoires partielles sont effectuées à la ferme dans sept pour cent des exploitations à divers moments du cycle après les vérifications initiales.
- Des vérifications déclenchées peuvent se produire à n'importe quel moment à la suite de rapports de laboratoire ou de vérification, de plaintes de non-respect, de la modification des pratiques de gestion de la ferme ou de n'importe quel événement qui a des répercussions sur la salubrité des aliments et le soin des oiseaux.

On accorde l'accréditation aux éleveurs une fois qu'ils ont subi avec succès la vérification complète initiale et on la confirme ensuite avec les vérifications annuelles. Le PSAF et le PST des ÉDC sont deux programmes distincts et les éleveurs sont accrédités séparément pour chacun des deux programmes. On suspend ou on annule l'accréditation si le PSAF et/ou le PST des ÉDC ne sont plus respectés à la ferme ou si l'éleveur refuse une vérification. Là où les programmes sont obligatoires, les offices provinciaux sanctionnent l'éleveur fautif jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'une mesure corrective a été prise.

Tous les vérificateurs des programmes à la ferme des ÉDC doivent satisfaire à des exigences strictes de qualification et de formation. Ils doivent suivre un cours générique de vérification et les cours de formation sur le HACCP, et réussir en outre le cours de formation propre au dindon prévu par les ÉDC pour les vérificateurs. Ce cours est donné par des permanents expérimentés des ÉDC qui ont reçu la formation sur le HACCP et sur les principes de la vérification, et sont des vérificateurs du bien-être de la volaille certifiés par la Professional Animal Auditor Certification Organization (PAACO). De plus, les ÉDC évaluent la performance de tous les vérificateurs des programmes à la ferme des ÉDC au cours d'une période de cinq ans pour confirmer qu'ils satisfont toujours aux exigences de vérification et de certification des ÉDC.

SYSTÈME DE GESTION DES PROGRAMMES À LA FERME

Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) ont conçu un guide de gestion reposant sur les normes de l'ISO (International Organization for Standardization, l'Organisation internationale de normalisation). On précise dans ce guide, qui a satisfait à l'examen technique de l'ACIA, les responsabilités de toutes les parties impliquées dans l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre du PSAF et du PST des ÉDC, et on indique comment gérer ces deux programmes.

Les trois parties impliquées dans le système de gestion des programmes à la ferme des ÉDC se partagent les responsabilités pour garantir l'objectivité de la mise en œuvre des programmes et organiser les vérifications prévues :

- Les ÉDC assurent le contrôle de la conception et du contenu des deux programmes, offre la formation aux vérificateurs à la ferme des provinces et assurent l'orientation et la surveillance pour garantir une mise en œuvre uniforme dans tout le pays.
- Les offices provinciaux de commercialisation du dindon sont chargés de la mise en œuvre à la ferme, dont la formation des éleveurs et la fourniture des services de vérification à la ferme et d'accréditation.
- Les éleveurs ont la responsabilité d'assurer le respect permanent des exigences des programmes à la ferme des ÉDC et de subir les vérifications prévues dans le processus d'accréditation des ÉDC.

Les ÉDC s'engagent également à assurer l'actualisation permanente des programmes à la ferme et du système de gestion des ÉDC en entreprenant l'examen annuel des exigences des programmes à la ferme des ÉDC, l'examen du système de gestion des programmes à la ferme des ÉDC tous les 18 mois au minimum et les vérifications internes de tous les administrateurs des programmes tous les cinq ans au minimum.



LES ÉLEVEURS DE DINDONTM
DU CANADA